



Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage Séance du 16 juin 2025

Membres présents : Madame MALLE Sabrina, Messieurs BETHUEL Alain, BUNEL Jérémy et THIEBOT Gilles

Membres Excusés : Messieurs PHILOUZE Pascal et TANVET Pierre-Yves

Etude de la couverture des clubs – Mutés supplémentaires

Situation du ressort Commission départementale

Dossier JA BREAL FOOT (D1) : Obligation = 2 arbitres – couvert par 2 arbitres

FOINEL Thomas : FIA de février 2025 et non reçu à l'examen pratique - **ne couvre pas le club.**

GERARD Martin : FIA de février 2025 et reçu à l'examen pratique - **couvre le club.**

PETIT Alexandre : FIA de février 2025 et reçu à l'examen pratique - **couvre le club.**

Club en règle avec le statut de l'arbitrage (rectificatif situation février 2025).

Dossier AS ESPERANCE LECOUSSE (D1) : Obligation = 2 arbitres – non couvert

- BALAN Jean-Félix

La Commission,

Pris connaissance du courrier de Monsieur BALAN Jean-Félix en date du 09/06/2025 demandant à couvrir son club de l'ESPERANCE LECOUSSE dès maintenant,

Attendu que le club de BEUVRON FC été bien affilié pour la saison 2024/2025 et qu'ils ont effectué des rencontres en début de saison,

La Commission rejette la demande de Monsieur BALAN et maintient sa décision du 15/09/2023 à savoir :

Club de l'ESPERANCE LECOUSSE (D1) couvert par cet arbitre à partir du 1^{er} juillet 2027,

Club du BEUVRON FC (D3) couvert par cet arbitre jusqu'au 30/06/2025.

- LEVEILLE Erwan

Arrêts médicaux pour toute la saison transmis par le club de l'AS ESPERANCE LECOUSSE le 18 avril 2025.

La Commission ne peut prendre en compte des arrêts médicaux transmis hors délai et constate que Monsieur LEVEILLE en est à sa deuxième saison sans arbitrer.

En conséquence Monsieur LEVEILLE Erwan ne couvre pas le club.

- HARDY Jérôme

Arbitre reçu à son examen pratique en avril 2025, l'examen d'avril constituant le premier examen de la saison 2025/2026 et ne compte pas pour la saison 2024/2025.

Ne couvre pas le club.

Dit le club de l'AS ESPERANCE LECOUSSE en infraction avec le statut de l'arbitrage – 3^{ème} année.



Dossier BODIN Dorian (2546417355) – Régularisation changement de club en 2023/2024.

Nouveau club : CS DINGE (D2), couvert par cet arbitre à partir du 1^{er} juillet 2027.

Club quitté : JEUNESSE COMBOURGEOISE (D2), couvert par cet arbitre jusqu'au 30 juin 2025.

Dossier ENT ST GERMAIN MONTOURS (D1) : Obligation = 2 arbitres – couvert par 2 arbitres

- GAUTHIER Emma : **couvre le club à compter du 01/07/2028**
- MELLIER Nicolas : pas d'arbitrage cette saison – **ne couvre pas le club**
- MONTJARET Mael : Indisponibilité professionnelle – **couvre le club**
- ROGER Merlin : **couvre le club**

Situations du ressort de la Commission Régionale

Dossier AC RENNES (R3) : Obligation = 3 arbitres – couvert par 3 arbitres.

- BLED Ange : **couvre le club**
- DIOP Mamadou : **Ne couvre pas le club saison 2024-2025, couvre à compter du 01/07/2026.**
- GOUSSEFF Joseph : Indisponibilité scolaire – **couvre le club**
- PALA Emirahn : Arrêt – **ne couvre pas le club**
- SAID EL HAD Ben Sallah : **Couvre le club**

Dossier FC AUBINOIS (R3) : Obligation = 3 arbitres – couvert par 3 arbitres

- FONTAINE Jérémy : **couvre le club**
- SOURDIN Primaël : **couvre le club**
- TUNIER Hugo : Indisponibilité scolaire - **couvre le club**

Dossier VITREENNE FC (R3) : Obligation = 3 arbitres – couvert par 3 arbitres

- GESLIN Ilan : Arbitre joueur – **couvre le club**
- OLAN Ezio : Arbitre joueur et formation octobre 2024 – **couvre le club**
- PICARD Olivier : **couvre le club**

Dossier FC ATLANTIQUE VILAINE REDON (R1) : 5 arbitres – couvert par 3 arbitres

- GUYOT Enzo : 2 matchs puis arrêt – **ne couvre pas le club**
- JAMBU Steevy : **couvre le club**
- JAMET Maxime : **couvre le club**
- MARTEAU Gabriel : 0 match – **ne couvre pas le club**
- METEYER Emy : Arbitre joueuse + indisponibilités scolaires - **couvre le club**

Club en infraction avec le statut de l'arbitrage – manque 2 arbitres – 1^{ère} année d'infraction.



Dossier AS VITRE (N3) : Obligation 6 arbitres – couvert par 6 arbitres.

- CAUSHI Bajram : **couvre le club**
- DIGUET Grégoire : **couvre le club**
- GRIGNARD Raphael : Arbitre joueur – **couvre le club**
- GUILOUAS Adeline : **couvre le club**
- KADJI Rayane : Indisponibilité scolaire – **couvre le club**
- MENAGER Martin : **couvre le club**

La Commission a arrêté ensuite la liste des Clubs en infraction au 16 juin 2025 et la liste des clubs bénéficiant de mutés supplémentaires pour la saison 2025/2026, documents publiés sur le site du District.

La Commission a pris connaissance des courriers de demande de changement de clubs, ces situations seront étudiées lors de la réunion de septembre 2025.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de **7 jours**.
Un appel n'est suspensif qu'en matière de paiement d'amende et, ne saurait faire obstacle au déroulement d'un calendrier (Art. 95 – 2 des règlements LBF)

Le Président de séance
Gilles THIEBOT